



LA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

La demande d'admission en HAD est une prescription médicale qui émane le plus souvent d'un médecin hospitalier, d'un gynécologue de ville ou d'un médecin généraliste.



LA PRÉ-ADMISSION :

Une sage-femme coordinatrice, en relation avec le médecin prescripteur prendra contact avec vous. Dans le cas où vous êtes hospitalisée, elle organisera si possible une visite avant votre sortie. Elle vous présentera l'organisation des soins et évaluera vos besoins. Avec votre accord, votre médecin traitant est informé de la prise en charge en HAD.



LE PROJET THÉRAPEUTIQUE

L'équipe médicale définit votre projet thérapeutique qui prend en compte les aspects cliniques, sociaux et psychologiques en respectant votre autonomie, votre confort de vie et la place de votre entourage.

L'hospitalisation à domicile implique le consentement du patient et celui de ses proches. Le projet thérapeutique est réactualisé tout au long de votre séjour.

LES PROFESSIONNELS DE VOTRE PRISE EN CHARGE



La sage-femme coordinatrice de l'HAD réalise la visite d'admission, les visites d'urgence, les visites de coordination qui permettent de réévaluer régulièrement vos besoins et d'adapter votre prise en charge et la visite de sortie.

Elle est joignable 24H/24 7J/7.

Les autres professionnels sont de votre choix : pharmacie, laboratoire, sage-femme, et si besoin : infirmier, kinésithérapeute, psychologue, assistante sociale etc.

LA VISITE D'ADMISSION



Elle est réalisée par une sage-femme coordinatrice de l'HAD à votre domicile et permet de sécuriser votre parcours de prise en charge.

C'est un moment privilégié au cours duquel la sage-femme coordinatrice vous informe du déroulement de votre séjour, planifie vos soins et vos rendez-vous, organise votre surveillance biologique, adapte et vérifie votre traitement, commande des équipements pour votre installation si besoin.

Elle vous remet un dossier de soins et un sac de matériel médical.

LE SUIVI A DOMICILE



Le dossier de soins reste à votre domicile. Il permet de centraliser les données des différents intervenants. C'est un outil de liaison important qui participe à la traçabilité et à la coordination des soins et il complète votre dossier HAD informatisé.

L'usage du dossier est exclusivement réservé aux professionnels et les informations qu'il contient sont confidentielles.

LA SORTIE DE L'HAD



Le médecin prescripteur de votre séjour valide et définit votre sortie. Le dossier de soins à domicile est récupéré par la sage-femme coordinatrice lors de la visite de sortie.

Si vous intégrez un autre établissement de soins, la sage-femme coordinatrice organise votre transfert.